Nations Unies A/63/648/Add.6



## Assemblée générale

Distr. générale 25 juin 2009 Français

Original: anglais

#### Soixante-troisième session

Point 118 de l'ordre du jour

## Budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009

### Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur: M. Patrick A. Chuasoto (Philippines)

## I. Introduction

- 1. Les recommandations que la Cinquième Commission a déjà présentées à l'Assemblée générale au titre du point 118 de l'ordre du jour figurent dans ses rapports publiés sous les cotes A/63/648 et Add.1 à 5.
- 2. La Cinquième Commission a repris l'examen de cette question à ses 41<sup>e</sup>, 53<sup>e</sup> et 55<sup>e</sup> séances, les 11 mai et 5 et 25 juin 2009. Ses débats sont consignés dans les comptes rendus analytiques correspondants (A/C.5/63/SR.41, 53 et 55).
- 3. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie des documents suivants :

#### Sûreté et sécurité

- a) Rapport du Secrétaire général sur le renforcement et l'uniformisation du système de gestion de la sécurité pour l'ensemble des organismes des Nations Unies (A/63/605);
- b) Rapport du Secrétaire général sur les mesures adoptées en vue d'assurer l'application effective des arrangements régissant actuellement le partage des dépenses afférentes à la sûreté et à la sécurité dans l'ensemble du système des Nations Unies (A/62/641);
- c) Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/63/769);
- d) Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'audit de gestion approfondi du Département de la sûreté et de la sécurité (A/63/379);





# Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité

- e) Rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité : budget révisé du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2009 (A/63/346/Add.7);
- f) Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/63/868).

## II. Examen du projet de résolution A/C.5/63/L.48

- 4. À sa 55<sup>e</sup> séance, le 25 juin 2009, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité », déposé par le Président à l'issue de consultations officieuses coordonnées par le représentant de la Bulgarie.
- 5. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.5/63/L.48 sans le mettre aux voix (voir ci-après, par. 6).

09-38213

## III. Recommandation de la Cinquième Commission

6. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution suivant :

## Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 62/237 A du 22 décembre 2007 et la section V de sa résolution 62/238 du 22 décembre 2007, la section III de sa résolution 62/245 du 3 avril 2008, la section XI de sa résolution 63/263 du 24 décembre 2008 et la section IV de sa résolution 63/268 du 7 avril 2009,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité 1 et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires 2,

- 1. Prend note du rapport du Secrétaire général<sup>1</sup>;
- 2. Souscrit, sous réserve des dispositions de la présente résolution, aux conclusions et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>2</sup>;
- 3. *Décide* de créer un poste de juriste (P-4), un poste de spécialiste de la réforme du secteur de la sécurité (P-5) et un poste de spécialiste des droits de l'homme (P-4);
- 4. *Approuve* le budget révisé du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie pour 2009, d'un montant net de 15 262 300 dollars (montant brut : 16 178 500 dollars);
- 5. *Prend note* que, sur la base des dépenses effectives de 2008, le reliquat des crédits ouverts pour l'exercice 2008-2009 s'élève à 6 641 400 dollars;
- 6. Décide d'ouvrir un crédit de 8 620 900 dollars au chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009, compte tenu du solde inutilisé prévu de 6 641 400 dollars, en application des dispositions du paragraphe 11 de l'annexe I de sa résolution 41/213 du 19 décembre 1986;
- 7. Décide également d'ouvrir au chapitre 35 (Contributions du personnel) du budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009 un crédit de 916 200 dollars, qui sera contrebalancé par l'inscription d'un montant identique au chapitre 1 des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).

09-38213

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> A/63/346/Add.7.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> A/63/868.